



Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 septembre 2018

Membres du Conseil Municipal présents : 19

Membres du Conseil Municipal absents excusés ayant donné pouvoir : 4

Membres du Conseil Municipal absents : 3

Votants : 23

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les points suivants :

1. Budget Principal – Décision modificative n° 1 – 2018
2. Convention d'occupation temporaire par la SNCF du domaine public communal en gare de Marolles-en-Hurepoix non-constitutive de droits réels
3. Médiathèque Jean Farges: Approbation du règlement intérieur commun à toutes les médiathèques de Cœur d'Essonne Agglomération
4. Médiathèque Jean Farges: Approbation des droits divers communs à toutes les médiathèques de Cœur d'Essonne Agglomération
5. Avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage
6. Autorisation de déposer et signer une déclaration d'urbanisme relative au remplacement de tout ou partie de la clôture de la gendarmerie
7. Cœur d'Essonne Agglomération : Approbation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés
8. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Cœur d'Essonne Agglomération sur le transfert des compétences à effet du 1^{er} janvier 2018
9. Cœur d'Essonne Agglomération : Approbation du rapport sur la mutualisation

Monsieur le Maire a rendu compte des actes effectués par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE

Affiché dès le 21 septembre 2018

Le compte-rendu détaillé de cette séance est affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune après son approbation lors de la séance du Conseil Municipal suivante.

Georges JOUBERT